



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BUTRYSUR OISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 – 19h

---

DÉLIBERATION N° DCM2025036

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 3 novembre 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 octobre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, M. Philippe PRIOUX, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Juline GARNAVAULT, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Gilles PAIGNON, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

M. Benoît DUMONT qui a donné pouvoir à M. BOURIAUD  
Mme Caroline SEVEGRAND, qui a donné pouvoir à Mme CABUROL  
M. William BOURGOIN, qui a donné pouvoir à M. PAIGNON

**ÉTAIT ABSENT à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe PRIOUX



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° DCM2025036

**Objet : Rapport d'activités de la Société d'économie mixte départementale pour l'aménagement du Val d'Oise (SEMAVO) – Année 2024**

**Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le rapport retraçant l'activité de l'établissement adressé à monsieur le Maire de Butry-sur-Oise ;

**Considérant** que ce rapport d'activité a été présenté en séances aux Conseillers communautaires ;

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités de le SEMAVO – année 2024.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03/11/2025

Le Maire,  
**Claude NOËL**

